

DELIBERATION N°2020-24/CCOG-OTOG
relative à la subvention d'équilibre du budget principal au budget
de l'Office de Tourisme de l'Ouest Guyanais – Exercice 2020

L'An Deux Mille vingt le vendredi sept février, à dix heures, le conseil communautaire de la CCOG s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville de Saint-Laurent du Maroni, après convocation légale, sous la présidence de Madame CHARLES Sophie, Présidente.

Conseillers en exercice =
31

Présents 19
Absents 11
Procurations 00
Votants 19

La convocation des
membres du Conseil
communautaire a été faite
le 29 janvier 2020.

Publiée le : 21/02/2020

PRÉSENTS :

Mme CHARLES Sophie, Présidente - **M. FEREIRA** Jean-Paul, 1^{er} Vice-Président - **M. BRIEU** Bernard, 2^{ème} Vice-Président - **M. DEIE** Jules, 5^{ème} Vice-Président - **M. ANELLI** Serge, 6^{ème} Vice-Président - **Mme BOURGUIGNON** Arlène, 8^{ème} Vice-Présidente - **M. GONTRAND** Jean, 9^{ème} Vice-Président - **Mme ABIENSO** Marie-Thérèse, Conseillère - **Mme AFOEDINI** Linda, Conseillère - **Mme AGESILAS** Sylviana, Conseillère - **Mme BARDURY** Agnès, Conseillère - **M. BENTH** Albéric, Conseiller - **M. JACOBIE** Micky, Conseiller - **Mme LO-A-TJON** Josette, Conseillère - **M. NESMON** Jean-Albert, Conseiller - **M. SELLIER** Bernard, Conseiller - **Mme VELAYOUDON** Yvonne, Conseillère - **M. VERDAN** Michel, Conseiller - **M. YA Tchoua**, Conseiller..

ABSENTS EXCUSES :

Mme CHARLES Marie-Hélène, 7^{ème} Vice-Présidente - **M. CHAUMET** Chris, Conseiller - **M. EDWIN** Moïse, Conseiller - **Mme FJEKE** Bénédicte, Conseillère - **M. PESNA** Bendy, Conseiller -

ABSENTS NON EXCUSES :

- **M. DOLIANKI** Paul, 3^{ème} Vice-Président - **M. MARTIN** Paul, 4^{ème} Vice-Président - **Mme AMAÏDOU** Suzanne, Conseillère - **Mme AYENYEN** Marie-Antoinette - **M. PATIENT** Georges, Conseiller - **M. VERDA** Joseph, Conseiller -

PROCURATIONS :

Le quorum étant atteint, Madame la Présidente ouvre la séance. Il est ensuite procédé et conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire, parmi les membres du conseil, **Monsieur GONTRAND JEAN**, 9^{ème} Vice-Président, est désigné pour remplir ces fonctions, qu'il accepte.



Envoyé en préfecture le 21/02/2020

Reçu en préfecture le 21/02/2020

Affiché le

Berger
Levaillant

ID : 973-249730037-20200207-DELIB202024-DE

**Délibération n°2020-24/CCOG-OTOG
relative à la subvention d'équilibre du budget principal au budget
de l'Office de Tourisme de l'Ouest Guyanais – Exercice 2020**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L1412-1, L2221-1, L2221-3 à L2221-7, L2221-9, L2221-11 à L2221-14, L2333-1, R2221-1 à R2221-14, R2221-16 à R2221-17, R2221-63 à R2221-94 ;

VU le Code du tourisme, notamment ses articles L133-1 à L133-7 ;

VU les statuts de l'office de tourisme de l'Ouest Guyanais ;

VU la délibération 2019-03 / CCOG-SDET du 01/03/2019 concernant la création de l'Office de Tourisme de l'Ouest Guyanais ;

VU la délibération 2012-12 / CODIR 04 /OTOG du 02 décembre 2019 concernant le vote du budget primitif 2020 de l'office de tourisme de L'ouest Guyanais ;

VU l'instruction budgétaire M4 concernant les établissements publics industriels et commerciaux,

CONSIDÉRANT la nécessité de soutenir la structuration de l'office de tourisme de l'Ouest Guyanais pour son premier exercice budgétaire dans ses missions à caractère administratif et dans la mise en place de ses missions à caractère industriel et commercial, telles que définies dans ses statuts.

CONSIDÉRANT que l'équilibre du budget de l'office de tourisme de l'Ouest Guyanais ne peut être obtenu sans subvention du budget principal, pour les raisons exposées ci-dessous ;

La Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais (CCOG), dans le cadre de sa compétence promotion du tourisme, a procédé à la création de l'office de tourisme de l'Ouest Guyanais au statut d'établissement public industriel et commercial par délibération du 01 mars 2019 et nommé les membres de son comité de direction par délibération du 12 avril 2019.

La dotation initiale de l'établissement public votée en 2019 à sa création était de 500 000 €, elle a fait l'objet d'un report sur le budget 2020 de l'office de tourisme, celui-ci ayant commencé ses activités comptables au 01 janvier 2020, date de la prise de fonctions de la directrice, ordonnateur de l'établissement public.

Le budget primitif pour 2020 de l'office de tourisme approuvé par son comité de direction par délibération du 02 décembre 2019 précisait par ailleurs que **« les charges de personnel et frais assimilés sont estimés à 539 772 € sur l'exercice 2020, toutefois ils sont budgétisés sur 7 mois à 333 000 €. Une décision modificative interviendra en cours d'année pour compléter ces crédits ouverts. »**

Le travail engagé depuis sa nomination par la directrice, ordonnateur de l'office de tourisme de l'Ouest Guyanais, a finalement réévalué prudemment pour 2020 les charges de personnels à 477 645 € sur la base d'un projet complet détaillé en sept actions et exposé ci-dessous.

Cependant, ce projet engage des investissements nécessaires en cette première année d'installation de l'office de tourisme et des frais généraux plus importants que ceux évalués initialement et portent la demande de subvention d'équilibre de l'office de tourisme pour l'année 2020 à 311 859,00 € (Trois-cent-onze-mille-huit-cent-cinquante-neuf euros et zéro centime).

Cette subvention est justifiée par la nécessité de soutenir la structuration de l'office de tourisme de l'Ouest Guyanais pour son premier exercice budgétaire dans ses missions à caractère administratif et dans la mise en place de ses missions à caractère industriel et commercial, telles que définies dans ses statuts au TITRE 2 :

« Conformément à l'article L133-3 du code du tourisme, l'office de tourisme de la Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais assure l'accueil et l'information des touristes ainsi que la promotion touristique de la Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais, en coordination avec le Comité du Tourisme de la Guyane.

Il contribue à coordonner les interventions des divers partenaires du développement touristique local. L'office de tourisme est obligatoirement consulté sur les projets d'équipements collectifs touristiques.

Il est en outre chargé de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique intercommunale du tourisme et des programmes locaux de développement touristique, notamment dans les domaines de l'élaboration des services touristiques, de l'exploitation d'installations touristiques et de loisirs, des études, de l'animation des loisirs, de l'organisation de fêtes et de manifestations culturelles.

Il est autorisé à commercialiser des prestations de services touristiques dans les conditions prévues pour la vente de voyages et de séjours (articles L211-1 à L211-23 du code du tourisme).

L'exploitation de services ou d'installations touristiques, l'organisation d'animations de loisirs, de fêtes et de manifestations culturelles ainsi que la vente de prestations de voyages et de séjours constituent un service public industriel et commercial.

L'ensemble des autres missions de l'office de tourisme constituent un service public à caractère administratif. »

Office de tourisme de l'Ouest Guyanais **Programme d'actions 2020**

Action N°1

a) Objectif : administration, management de l'office de tourisme

b) Mission : obligatoire à caractère administratif

c) Publics visés : CCOG, ETAT, DRFIP, autres partenaires juridiques

d) Localisation : territoire de la CCOG.

e) Moyens mis en œuvre :

- ☐ Administration générale de l'établissement public
- ☐ Management des ressources humaines
- ☐ Gestion financière, préparation et suivi budgétaire
- ☐ Ordonnancement des recettes et des dépenses
- ☐ Passations des marchés publics
- ☐ Responsabilité, gestion et suivi juridique de l'ensemble des activités
- ☐ Organisation et suivi des CODIR (compte-rendu de gestion intermédiaire, présentation des projets, préparation des délibérations, contrôle de légalité)
- ☐ Rédaction des rapports annuels d'activité, comptes de résultats et rapports financiers
- ☐ Interface juridique et financière avec la CCOG dans le cadre de la présente convention
- ☐ Rédaction d'avis dans le cadre de la consultation obligatoire de l'office de tourisme sur les projets touristiques du territoire
- ☐ Organisation de l'office de tourisme avec l'objectif d'atteindre et de se maintenir dans le classement en catégorie II
- ☐ Maîtrise d'ouvrage d'études prospectives sur le développement touristique du territoire (projets de nouvelles offres, développement territorial, ...)
- ☐ Maîtrise d'ouvrage et suivi des investissements de l'Office de Tourisme

f) Indicateurs de qualité : Actes juridiques et financiers, délibérations, rapports d'activité et rapport financier annuel, avis, études, etc.

Coût de l'action 2020	Subvention de la CCOG		
	Montant subvention CCOG	% du cofinancement de la CCOG	% de la subvention globale
159 769 €	159 769 €	100%	100%
Recette commerciale générée :			0 €
Détail des charges			
Nature	Montant	% coût global	
Charge salariale	74 055 €	46%	
Frais généraux	18 514 €	12%	
Sous-traitances	7 200 €	5%	
Investissements	60 000 €	38%	

Action N°2**a) Objectif : l'accueil des clientèles touristiques****b) Mission :** obligatoire à caractère administratif**c) Publics visés :** toutes les clientèles touristiques**d) Localisation :** territoire de la CCOG.**e) Moyens mis en œuvre :**

- ☐ Gestion des espaces d'accueil
- ☐ Accueil physique en vis-à-vis
- ☐ Accueil à distance (téléphone, courrier, mail, site web, réseaux sociaux)
- ☐ Accueil des visiteurs durant les heures de fermeture
- ☐ Irrigation des flux touristiques sur le territoire intercommunal

f) Indicateurs de qualité : nombre de touristes accueillis

Coût de l'action 2020	Subvention de la CCOG		
	Montant subvention CCOG	% du cofinancement de la CCOG	% de la subvention globale
162 338 €	162 338 €	100%	100%
Recette commerciale générée :			0 €
Détail des charges			
Nature	Montant	% coût global	
Charge salariale	105 871 €	65%	
Frais généraux	26 468 €	16%	
Sous-traitances	0 €	0%	
Investissements	30 000 €	18%	

Action N°3

a) Objectif : l'animation du réseau des acteurs et observation touristique

b) Mission : obligatoire à caractère administratif

c) Publics visés : toutes les clientèles touristiques et les acteurs locaux du tourisme

d) Localisation : territoire de la CCOG.

e) Moyens mis en œuvre :

- ☐ Assurer une veille permanente de l'information touristique
- ☐ Mise à jour de la base de données de l'offre touristique du territoire
- ☐ Mise à jour de la base de données des hébergements pour faciliter le recouvrement de la taxe de séjour par la CCOG
- ☐ Réunions d'informations et formation pour les opérateurs touristiques du territoire
- ☐ Mise à jour des éditions sur tous supports (papier, numérique, vidéo...) : catalogue de la destination, brochures thématiques, ...
- ☐ Fédération des acteurs autour de projets de promotion numérique, coordination des éditions et des actions
- ☐ Mesure de la fréquentation touristique et de son impact économique
- ☐ Statistiques de fréquentation et des demandes à l'OTOG

f) Indicateurs de qualité : rapport d'observation annuel

Coût de l'action 2020	Subvention de la CCOG		
	Montant subvention CCOG	% du cofinancement de la CCOG	% de la subvention globale
53 638 €	53 638 €	100%	100%
Recette commerciale générée :			0 €
Détail des charges			
Nature	Montant	% coût global	
Charge salariale	42 910 €	80%	
Frais généraux	10 728 €	20%	
Sous-traitances	0 €	0%	
Investissements	0 €	0%	

Action N°4

a) Objectif : Promotion de l'offre touristique du territoire de la CCOG, promotion de la destination sur la base d'un positionnement et d'une stratégie de communication

b) Mission : obligatoire à caractère administratif

c) Publics visés : toutes les clientèles touristiques

d) Localisation : Tous les marchés

e) Moyens mis en œuvre :

- ☐ Mise en œuvre d'un programme annuel de promotion de l'offre touristique et de la destination
- ☐ Développement de la mise en tourisme de l'offre avec les producteurs locaux
- ☐ Coordination des acteurs locaux pour l'amélioration de l'offre
- ☐ Mobilisation des acteurs locaux et partenaires autour d'une image touristique positive
- ☐ Stimulation de la qualité de l'offre en incitant à la labellisation et au classement
- ☐ Promotion de l'offre touristique auprès des opérateurs de la distribution (tour-opérateurs, réceptifs, etc.) en partenariat avec les producteurs locaux du tourisme
- ☐ Promotion de l'image du territoire (voyages d'influenceurs, campagnes digitales, campagnes de communication régionale)
- ☐ Valorisation de l'offre touristique sur le portail Internet et les pages professionnelles sur les réseaux sociaux de l'Office de Tourisme
- ☐ Valorisation de l'offre touristique du territoire lors du salon du tourisme et des loisirs de la Guyane.

f) Indicateurs de qualité : Bilan annuel des actions de promotion avec indicateurs d'audience numérique et de fréquentation et rendez-vous du salon

Coût de l'action 2020	Subvention de la CCOG		
	Montant subvention CCOG	% du cofinancement de la CCOG	% de la subvention globale
152 404 €	152 404 €	100%	100%
Recette commerciale générée :			0 €
Détail des charges			
Nature	Montant	% coût global	
Charge salariale	69 923 €	46%	
Frais généraux	17 481 €	11%	
Sous-traitances	65 000 €	43%	
Investissements	0 €	0%	

Action N°5

a) Objectif : Elaboration et exploitation de services touristiques.

b) Mission : complémentaire à caractère industriel et commercial

c) Publics visés : toutes les clientèles touristiques

d) Localisation : territoire de la CCOG.

e) Moyens mis en œuvre :

- ☐ Elaboration et exploitation de visites guidées sur le territoire de la CCOG organisées par l'Office de Tourisme : visite des communes avec mise en avant de leurs paysages, de leurs atouts touristiques, de leur restauration (excursions)
- ☐ Mise en place de produits packagés sur plusieurs jours avec les prestataires touristiques du territoire et selon diverses thématiques.
- ☐ Exploitation des activités sportives et culturelles du territoire de la CCOG pour le tourisme en collaboration avec les opérateurs.
- ☐ Distribution de l'offre hôtelière (vente de nuitées)
- ☐ Billetterie (spectacles, évènements, etc.)

f) Indicateurs de qualité : nombre de visites et packages vendus et recette commerciale générée.

Coût de l'action 2020	Subvention de la CCOG		
	Montant subvention CCOG	% du cofinancement de la CCOG	% de la subvention globale
157 541 €	127 608 €	81%	81%
Recette commerciale générée :			38 000 €
Détail des charges			
Nature	Montant	% coût global	
Charge salariale	87 633 €	56%	
Frais généraux	21 908 €	14%	
Sous-traitances	13 000 €	8%	
Investissements	15 000 €	10%	
Achats prestataires	20 000 €	13%	

Action N°6

a) Objectif : Exploitation des boutiques de l'office de tourisme

b) Mission : complémentaire à caractère industriel et commercial

c) Publics visés : toutes les clientèles touristiques

d) Localisation : territoire de la CCOG.

e) Moyens mis en œuvre :

- ☐ Equipement, aménagement et animation des boutiques
- ☐ Achalandage des boutiques de l'Office de Tourisme (commandes, suivi des stocks)
- ☐ Exploitation de boutiques dans les points d'accueil et d'une boutique en ligne sur le site internet de l'Office de Tourisme
- ☐ Portage commercial de la marque que développera l'OTOG et des marques communales associées, etc...

f) Indicateurs de qualité : Fréquentation et recette commerciale des boutiques

Coût de l'action 2020	Subvention de la CCOG		
	Montant subvention CCOG	% du cofinancement de la CCOG	% de la subvention globale
144 715 €	108 536 €	75%	75%
Recette commerciale générée :			30 000 €
Détail des charges			
Nature	Montant	% coût global	
Charge salariale	70 972 €	49%	
Frais généraux	17 743 €	12%	
Sous-traitances	0 €	0%	
Achats marchandises	30 000 €	21%	
Investissements	26 000 €	18%	

Action N°7**a) Objectif : MICE : Séminaires – Congrès - Evènements**

b) Mission : complémentaire à caractère industriel et commercial ou à caractère administratif en fonction de la nature des actions engagées

c) Publics visés : Groupes, CE, Entreprises, clientèles touristiques individuelles

d) Localisation : territoire de la CCOG.

e) Moyens mis en œuvre :

- ☐ Organisation des journées européennes du patrimoine
- ☐ Organisation de séminaires et congrès pour les entreprises, CE, groupes, etc.

g) Indicateurs de qualité : Fréquentation des manifestations organisée et recette commerciale générée.

Coût de l'action 2020	Subvention de la CCOG		
	Montant subvention CCOG	% du cofinancement de la CCOG	% de la subvention globale
52 851 €	47 566 €	90%	90%
SPONSORS	0 €		
Recette commerciale générée :			3 397 €
Détail des charges			
Nature	Montant	% coût global	
Charge salariale	26 281 €	50%	
Frais généraux	6 570 €	12%	
Sous-traitances	10 000 €	19%	
Investissements	10 000 €	19%	
Achat prestataires	0 €	0%	

Office de tourisme de l'Ouest Guyanais
Synthèse des actions - éléments budgétaires

ANNEE 2020

Action	Intitulé	Coût	% SUB CCOG	Subvention	Rec com brute	Total recettes
N°1	Administration	159 769 €	100%	159 769 €	0 €	159 769 €
N°2	Accueil	162 338 €	100%	162 338 €	0 €	162 338 €
N°3	Observation - Sociopros	53 638 €	100%	53 638 €	0 €	53 638 €
N°4	Promotion	152 404 €	100%	152 404 €	0 €	152 404 €
N°5	Exploitation	157 541 €	81%	127 608 €	38 000 €	165 608 €
N°6	Boutiques	144 715 €	75%	108 536 €	30 000 €	138 536 €
N°7	MICE	52 851 €	90%	47 566 €	3 397 €	50 963 €
2020	TOTAUX	883 256 €	91,92%	811 859 €	71 397 €	883 256 €

Action	Intitulé	Salaires chargés	Frais généraux	Sous-traitance	Investissement	Achats pour revente	Total des coûts
N°1	Administration	74 055 €	18 514 €	7 200 €	60 000 €	0 €	159 769 €
N°2	Accueil	105 871 €	26 468 €	0 €	30 000 €	0 €	162 338 €
N°3	Observation - Sociopros	42 910 €	10 728 €	0 €	0 €	0 €	53 638 €
N°4	Promotion	69 923 €	17 481 €	65 000 €	0 €	0 €	152 404 €
N°5	Exploitation	87 633 €	21 908 €	13 000 €	15 000 €	20 000 €	157 541 €
N°6	Boutique	70 972 €	17 743 €	0 €	26 000 €	30 000 €	144 715 €
N°8	MICE	26 281 €	6 570 €	10 000 €	10 000 €	0 €	52 851 €
2020	TOTAUX	477 645 €	119 411 €	95 200 €	141 000 €	50 000 €	883 256 €

Liste et affectation des agents permanents de l'Office de Tourisme

	N°1	N°2	N°3	N°4	N°5	N°6	N°7	TOTAL
	Adminis- tration	Accueil	Observatio n - Sociopros	Promotion	Exploitation	Boutique s	MICE	
Directrice	45%	0%	10%	30%	10%	0%	5%	100%
Directeur adjoint	45%	0%	10%	15%	10%	5%	15%	100%
1 Responsable Développe ment Touristique	10%	20%	5%	20%	30%	10%	5%	100%
2 Responsables Accueil et commercialisation	5%	30%	0%	10%	30%	25%	0%	100%
2 Responsables Guides et Observatoire	5%	25%	25%	10%	10%	20%	5%	100%

4,5 Conseillers en séjours, guides, accueil	0%	40%	5%	10%	20%	20%	5%	100%
11,5 ETP 2020	120%	310%	98%	150%	220%	195%	58%	1150%

Office de tourisme de l'Ouest Guyanais Récapitulatif prévisionnel 2020

Effectif moyen en 2020 : **11,5 ETP**

Total des recettes et des dépenses : **883 256 €**

Prévision de recette commerciale brute : **71 397 €**

Subvention d'exploitation CCOG : **811 859 €**

Subvention initiale versée par la CCOG : 500 000 € dont 80 000€ pour l'investissement et 423 694 € pour le fonctionnement.

Subvention d'équilibre demandée à la CCOG : 311 859 € dont 250 859 € pour l'investissement et 61 000 € pour le fonctionnement.

Soit une subvention totale de 811 859 € représentant 91,92 % du budget prévisionnel de l'office de tourisme.

Il est proposé au conseil communautaire :

- D'approuver le versement d'une subvention d'équilibre de **311 859,00 €** du budget principal au budget de l'office de tourisme de l'Ouest Guyanais pour l'exercice 2020
- D'approuver le versement de la subvention d'équilibre 2020 à l'office de tourisme de l'Ouest Guyanais **au plus tard le 30 juin 2020.**
- D'autoriser le Président ou son représentant à lancer l'opération et à signer les documents et actes s'y référant.

Sur ces éléments, la présidente invite l'assemblée à bien vouloir délibérer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OUI les explications de la Présidente et sur sa proposition ;

- DECIDE :

- D'approuver le versement d'une subvention d'équilibre de **311 859,00 €** du budget principal au budget de l'office de tourisme de l'Ouest Guyanais pour l'exercice 2020.
- D'approuver le versement de la subvention d'équilibre 2020 à l'office de tourisme de l'Ouest Guyanais **au plus tard le 30 juin 2020.**

- AUTORISE :

- La présidente ou son délégué à lancer l'opération et à signer les documents et actes s'y référant.

VOTE => Pour = 19

Contre = 0

Abstention = 0

Fait à Mana, le 7 février 2020

Pour extrait conforme.



La Présidente

Sophie CHARLES